

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Le télétravail

En 2021 se sont également tenues des négociations sur la **Qualité de Vie au Travail (QVT)**. Ouvertes en juillet, elles ont fait l'objet de 3 réunions au cours desquelles ont été traitées les questions de :

- recours au télétravail,
- droit à la déconnexion,
- droit d'expression des salariés,
- mobilités durables.

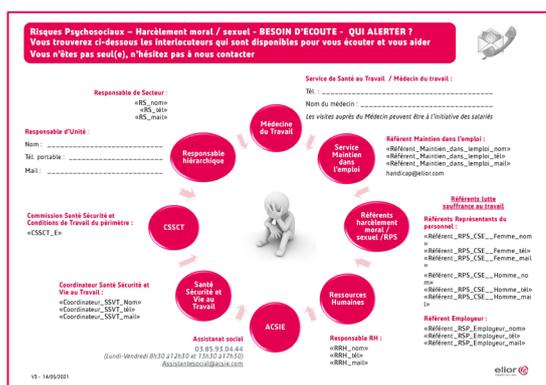
Elles n'ont pas permis d'aboutir à un accord.

Néanmoins, le télétravail étant aujourd'hui plus largement utilisé depuis le début de la pandémie, en Structures notamment pour Elior, la Direction a souhaité rédiger une « **Charte du télétravail** » pour en préciser les modalités.

Les 3 types de télétravail y sont décrits :

- télétravail régulier à la demande du salarié,
- télétravail occasionnel à la demande du salarié,
- télétravail en cas de circonstances exceptionnelles (telles que la pandémie par exemple).

Cette Charte a été présentée au CSE Central le 18 janvier. Elle sera prochainement diffusée.



La prévention des risques psychosociaux (RPS)

La période que nous traversons depuis deux ans à présent peut être source de déstabilisation. Pour améliorer l'aide que l'Entreprise peut apporter aux salariés qui auraient besoin d'écoute, la Direction Santé Sécurité au Travail a mis en place une affiche permettant de centraliser les noms et coordonnées de toutes les personnes qui peuvent être contactées pour les aider.

Des formations sont par ailleurs mises en place pour accompagner les managers sur la détection et la prévention des RPS.

L'accompagnement des familles

Depuis janvier 2022, les salariés parents bénéficient de places en **crèches La Maison Bleue**, qui viennent compléter celles proposées par **Babibou**. Tout comme les Babirelais de Babibou, La Maison Bleue assure un service de garde occasionnelle ou d'urgence. La documentation complète, diffusée par mail en octobre dernier, est disponible sur [Hélios](#).

Un **service d'assistance et de conseil** est par ailleurs proposé par Familizy (de la Maison Bleue) pour accompagner nos collaborateurs sur tous les sujets liés à la parentalité. Pour en bénéficier, rendez-vous sur le site www.FAMILIZY.fr, dans l'espace collaborateurs / login : Elior / Code : Familizy2022ELIOR.



Les équipes RH vous souhaitent une bonne année 2022

